

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MERCREDI 3 MARS 2021 A 16H00**

**Étaient présents :** MM. RIBOULET Gilbert, TAMBOURIN Pierre, BLANC Michel, Mmes BLANC-CATENACCI Marie-Hélène, NAVILLOD Frédérique, M. GENIO Giovanni.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :** MM. MEHEUT André (pouvoir à M. GENIO Giovanni), BACCI Jean (pouvoir à Mme NAVILLOD Frédérique), HERRIOU Jean-Pierre (pouvoir à M. TAMBOURIN Pierre), Mmes RASPAIL Elisabeth (pouvoir à M. TAMBOURIN Pierre), GENIO Ghislaine (pouvoir à M. GENIO Giovanni)

**Secrétaire de séance :** Mme NAVILLOD Frédérique

**Date de la convocation :** **MARDI 23 FEVRIER 2021**

Quorum atteint.

Début de la séance : 16H00

### **ORDRE DU JOUR**

Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent du 22 janvier 2021.

### **DELIBERATIONS**

#### **1) Choix du mode de gestion pour l'exploitation du service de l'eau potable et du service de l'assainissement des eaux usées**

Un contrat de concession unique pour les 2 services de type affermage d'une durée de 5 ans est proposé. Le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire, le lancement de la procédure de publicité et de mise en concurrence sont également proposés.

Approbation à l'unanimité.

#### **2) Convention pour recours à un bénévole (collaborateur occasionnel)**

Compte tenu de son intérêt à l'affaire Monsieur le Maire donne la parole au 1er adjoint et sort de la salle du conseil municipal. Un collaborateur occasionnel est proposé pour apporter une aide bénévole au service technique dans le cadre du travail sur le fleurissement, l'embellissement et l'entretien du village en vue de la conservation de la fleur obtenue pour les villes et villages fleuris.

Approbation à l'unanimité.

#### **3) Convention de mise à disposition des salles communales et des équipements sportifs communaux avec l'U.F.C.C**

Compte tenu de l'objet de l'association, la mise en place d'une coordination des actions est nécessaire pour définir le rôle de chacun et l'utilisation des locaux et équipements sportifs communaux.

Approbation à l'unanimité.

#### **4) Bail de location de terrain nu avec L'U.F.C.C (Activité VTT)**

Pour donner suite à la demande d'un jeune moissacais pour l'aménagement d'une petite piste VTT sur un terrain en forêt communale, Monsieur le maire a proposé à l'association U.F.C.C de prendre en charge cette activité. Il convient donc de signer un bail spécifique au terrain de 1 an renouvelable. Ce bail est consenti à titre gratuit.

Approbation à l'unanimité.

### **5) Bail de location de terrain nu avec la SARL Bastide du Calalou.**

La SARL BASTIDE DU CALALOU souhaite acquérir un terrain de la commune traversant Les Ferrages et longeant l'hôtel. Elle propose un protocole d'accord et un bail de location de terrain nu avant l'acquisition définitive du terrain. Sur ce terrain se trouvent 3 puits « historiques » et il se trouve que la parcelle concernée est un chemin public communal.

Refus à l'unanimité

### **6) Achat terrain lieu-dit « Les Camyès »**

Compte tenu de son intérêt à l'affaire, Mme BLANC-CATENACCI Marie-Hélène sort de la salle du conseil municipal. La commune souhaite se porter acquéreuse de 3 parcelles de forêt dans le cadre de la préservation du capital forêt de la commune et de la politique de sylviculture du Parc Naturel Régional du Verdon.

Approbation à l'unanimité.

### **7) Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du programme « 1 million d'arbres »**

Le programme a fait l'objet d'une délibération au mois de novembre 2020. La commune peut être subventionnée à un taux supérieur. Il convient donc de reprendre une délibération au taux de 60%.

Approbation à l'unanimité.

### **VENTE GITE LA CITERNE**

Les acquéreurs potentiels sont les voisins mitoyens de celui-ci, ils soulèvent quelques travaux dont le montant estimé est d'environ 15 000 €. Un prix d'achat de 55 000 € est proposé. Le conseil municipal délibérera au prochain conseil municipal pour fixer les conditions de vente.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Carraire Saint Martin

La procédure de rétrocession serait complexe et coûteuse pour le propriétaire. Le projet est abandonné.

#### Zone artisanale

2 terrains de la zone artisanale devraient être vendus, dont un pour un maraîcher qui souhaite faire un peu de vente sur place. Les futurs acquéreurs doivent présenter leur intérêt et justifier de leur qualité d'artisan. Le conseil municipal délibérera au prochain conseil municipal pour fixer les conditions de vente.

#### Journée de nettoyage

Projet d'organisation d'une journée de nettoyage solidaire des rues et abords des chemins sur le périmètre de la commune avec la population de Moissac est proposé par la commission culture.

**Fin de la séance à 17h00**